

CHSCT-SD 81 du 7 avril 2020 : propositions d'avis du CHSCT D

Avis 1 : Le CHSCT SD 81 exige que, pour les personnels de l'EN intervenants encore dans les écoles et établissements, la DSDEN :

- fournit des protocoles écrits et clairs concernant les mesures de sécurité à prendre et les mesures à prendre en cas de symptômes du Covid-19 chez un élève (ou sa famille) sa famille ou chez un adulte (ou sa famille). (le document envoyé par l'académie d'Aix-Marseille est intéressant)
- s'assure que des masques, gants jetables, savon et gel hydro-alcoolique, lunettes de protection, blouses, et essuie-mains à usage unique sont à disposition des personnels.

Avis 2 : Le CHSCT-SD 81 demande que les personnels qui mettent leur santé en danger en se portant volontaires ou en se déplaçant sur leur lieu de travail pour assurer la « continuité pédagogique », soient déclarés en accident de service automatiquement en cas de contamination par le virus du covid-19.

Pour l'ensemble des personnels, le code du travail en matière de protection de la santé des salarié.e.s (accidents de service, droit de retrait, obligation de protection par l'employeur, etc.) doit continuer de s'appliquer, y compris en situation de télé-travail.

Avis 3 : Le CHSCT-SD81 demande qu'un rappel soit effectué auprès des collectivités territoriales en matière de désinfection / nettoyage, deux fois par jour, des locaux utilisés pour l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, avec communication aux personnels volontaires des mesures prises.

Avis 4 : Le CHSCT-SD81, constatant :

- la surcharge de travail liée à la fermeture des écoles et établissements scolaires et au travail à distance, à laquelle s'ajoute la nécessaire adaptation individuelle et familiale au confinement, à l'isolement, au télé-travail, au travail intensif sur les outils informatiques

- l'augmentation de certains risques en raison de cette situation (notamment Risques Psycho-Sociaux et Troubles Musculo-Squelettiques)

demande à la DSDEN :

1. de fournir aux personnels concernés une notice les alertant sur ces différents risques.
2. de diffuser à tous les personnels la plaquette produite par la DASE à propos de l'adaptation du poste de travail et des risques liés au travail devant écran.

Avis 5 : Le CHSCT-SD81 considère que, dans cette période, la communication fleuve et parfois mensongère du ministre de l'Éducation Nationale, l'utilisation du terme « continuité pédagogique », la volonté de faire croire que l'école peut, à distance, poursuivre les mêmes objectifs, exercent une pression nocive sur les personnels, les élèves et les parents. Tout cela au moment où chacun.e a des craintes sérieuses et doit œuvrer pour sa santé et celle de ses proches. Pour les personnels, cette pression anxiogène accentue les risques liés aux conditions de travail actuelles, et notamment les RPS.

Elle constitue une injonction paradoxale : il faudrait maintenir le cadre scolaire, suivre les progressions et les programmes, alors que c'est impossible, renforçant ainsi les risques de souffrance au travail.

Elle a pu pousser certains personnels à prendre des risques inutiles et pousser certain.e.s chef.fe.s de service à demander à leurs subordonné.e.s de prendre des risques inutiles.

Elle a conduit le ministère de l'Éducation Nationale à pousser certaines familles à braver les règles du confinement pour récupérer du travail scolaire, le cadre légal n'étant pas clairement établi.

Le CHSCTD-SD81 demande le respect absolu du confinement et la diffusion d'un écrit clair de la part de l'administration afin de déculpabiliser les personnels et leur éviter la pression psychologique inutile en cette période .

Avis 6 : Le CHSCTD-D81 demande le dépistage systématique, comme le préconise l'OMS, de tous les personnels en particulier des personnels volontaires pour accueillir les enfants de soignants. Des porteurs sains peuvent être contagieux et ne pas tester ces personnels contribue à la propagation de la maladie.

Et un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité.

Avis 7 : Le CHSCT SD 81 dénonce la communication du ministère annonçant que tout était prêt pour le télétravail alors que rien ne l'était. Les personnels ont dû s'adapter au jour le jour à de nouvelles manières de travailler, à de nouveaux outils.

Avis 8 : Le CHSCT SD81 dénonce que les enseignants ait dû s'équiper, souvent dans l'urgence, en utilisant leur propre denier, pour assurer la continuité pédagogique.

Le chsct-sd81 demande une compensation financière au titre de dépenses exceptionnelles liées à notre travail.

Avis 9 : Le CHSCT SD 81 demande, au vu des circonstances actuelles liées à une crise sanitaire majeure et conformément à la réglementation en vigueur, Article 60 Modifié par [Décret n°2011-774 du 28 juin 2011 - art. 28](#), que **le comité soit consulté** sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité.